

# HEP!

Histoire, Événements, Propos  
/ Adapei de la Loire

# #33

Octobre à décembre 2023

Dossier #jaipasecole2023

## Le droit à l'éducation inaccessible faute de moyens

Vie pratique  
L'habilitation  
familiale

Décryptage

Le décret qui transforme  
les ESAT

Association de parents et d'amis de personnes  
en situation de handicap ou de vulnérabilité,  
reconnue d'utilité publique

adapei  
LOIRE  
*Agir ensemble*



Olivier Fabiani,  
Directeur général  
de l'Adapei de la Loire

L'école. Qui n'a pas un souvenir ému en pensant à ce lieu choyé ou honni dans lequel il a appris, expérimenté, et pour les plus téméraires, s'y est battu ou a aimé pour la première fois. Ce lieu de socialisation où nous avons commencé à apprendre la vie est malheureusement encore un territoire interdit pour bon nombre d'enfants en situation de handicap. Pourtant, la loi de 2005 leur a ouvert les portes pour certains, mais pas pour tous. A l'Adapei de la Loire, aucun enfant accueilli en établissement n'a pu être inscrit à l'école, et ce malgré une démarche volontariste de notre part en fin d'année scolaire 2023. Pire, aucun enfant ne bénéficie de plus de 12 heures de scolarisation par semaine au sein des établissements, et ce, faute d'un nombre suffisant d'enseignants

spécialisés. Par ce numéro, nous avons donc voulu attirer l'attention de tous afin que chaque enfant en situation de handicap qui, jusqu'à 16 ans, est aussi un élève pour l'Education Nationale, soit considéré comme un être de droit comme les autres et qu'il puisse accéder aux apprentissages, comme les autres. Depuis 5 ans, l'UNAPEI mène l'opération #jaipasecole à chaque rentrée scolaire. Au vu des constats que nous faisons pour l'association, nous ne pouvons que témoigner de la pertinence de cette initiative. Espérons qu'un jour celle-ci soit inutile. Cela signifierait que chaque enfant est scolarisé et bénéficie d'un enseignement adapté à ses besoins, à l'école ou en établissement. ■

## page 3 Les brèves



Nos grandes actualités  
en un coup d'oeil

## page 4 Décryptage



Le décret qui transforme  
les ESAT

## pages 5 à 9 Le dossier



Le droit à l'éducation  
inaccessible faute de moyens

## pages 10 à 12 Vie des établissements



Les actualités  
de nos établissements

## page 13 Vie pratique



L'habilitation familiale

## page 14 Partenaires



Les partenaires du SAJ Lou  
Paradou

## page 15 L'actu de nos ESAT



Toute l'actu des ESAT

## pages 16 à 18 Vie associative



Temps forts de la vie  
associative

## COUPE DU MONDE DE RUGBY : DEUX ESAT EN PREMIÈRE LIGNE

C'est avec fierté que nous vous annonçons que les Ateliers Stéphanois et les Ateliers de l'Ondaine ont participé à la Coupe du Monde de Rugby 2023 à Saint-Etienne. Les Ateliers Stéphanois ont été retenus pour assurer la prestation de nettoyage sur la fan zone, Square François Mitterrand, au mois de septembre et d'octobre. Les Ateliers de l'Ondaine, quant à eux, ont réalisé la prestation traiteur les week-ends.

Bravo à tous les travailleurs et à leurs accompagnants qui ont participé à cet événement mondial qu'est la coupe du monde de Rugby, c'est une belle opportunité et une véritable fierté pour eux ainsi qu'un bel exemple d'inclusion.



## OPÉRATION BRIOCHES

Comme tous les ans, les secteurs de l'Adapei de la Loire et leurs bénévoles participent à l'opération brioches. Cette année, elle s'est déroulée du 9 au 15 octobre 2023. Les bénéfices des ventes permettent de financer des équipements, des activités de loisirs ou encore de soutenir des projets, notamment le Village Répét en cours de réalisation.

Ces journées de solidarité sont une belle occasion d'échanger avec la population et de sensibiliser celle-ci aux questions de handicap et de vulnérabilité.

## ENSEMBLE POUR UNE JOURNÉE D'INCLUSION

Fidèle au rendez-vous depuis 8 ans, l'Adapei de la Loire répondra une fois de plus présente pour le DuoDay qui se déroulera le jeudi 23 novembre 2023, à l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Cette journée, placée sous le signe de la bienveillance, permet de créer des vocations mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion. Il s'agit simplement d'une première étape pour « transformer l'essai ». Continuons à changer le regard sur le handicap ! ■

*« Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé. »*

Albert Einstein



Pour en savoir plus ou constituer un duo : <https://www.duoday.fr/>



Francisco a vécu le Duoday 2022 avec une équipe de la Douane.

## PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT : CE QU'IL FAUT RETENIR DU NOUVEAU DÉCRET

Elaboré en 2021, le plan de transformation des ESAT n'attendait plus que sa mise en place.

C'est chose faite, avec la publication le 13 décembre 2022, d'un décret relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs en situation de handicap admis en ESAT.

Celui-ci rend effectif plusieurs mesures du plan :

① **Favoriser une dynamique de parcours** des travailleurs en ESAT, en leur offrant la possibilité d'évoluer vers le milieu ordinaire de travail, via différents dispositifs (mise à disposition, cumul d'activité professionnelle, sortie d'ESAT) ;

② **Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des travailleurs**, en les informant sur leurs droits lors de leur entrée en ESAT, en créant un carnet de parcours et de compétences à leur profit ou en transposant dans le Code de l'action sociale et des familles un certain nombre de droits applicables aux salariés soumis au Code du travail (congrés exceptionnels, récupération et paiement majoré des dimanches et jours fériés, élection d'un délégué représentant les travailleurs, création d'une instance mixte...);

③ **Accompagner le développement de l'activité des ESAT**, en encourageant les ESAT à formaliser au moins trois conventions de partenariat avec des partenaires de l'accompagnement en milieu ordinaire ;

④ **Assurer l'attractivité des métiers des professionnels d'ESAT.**

L'Adapei de la Loire travaille depuis plusieurs mois pour développer ce plan au bénéfice des travailleurs en ESAT.

L'un des dossiers les plus avancés est celui de l'élection des délégués représentant les travailleurs, avec des scrutins qui se sont tenus en ce début d'automne, et qui seront suivis d'une formation des élus.

Un chantier d'élaboration d'outils encadrant le transfert de travailleurs d'ESAT en milieu ordinaire de travail a également été entamé. Il concerne



notamment la rédaction de conventions-types (convention d'appui, convention de mise à disposition...) et profite déjà à plusieurs travailleurs. N'oublions pas que la première condition reste le choix du Travailleur.

### *A noter*

Un autre décret, plus spécifique, a été publié le même jour ; il est relatif au calcul de l'AAH en cas d'activité simultanée et à temps partiel en milieu ordinaire et dans un ESAT.

Suite donc, au prochain HEP ! ■

### EN RÉSUMÉ

- Il y a une nouvelle loi pour les ESAT.
- Les travailleurs en ESAT ont plus de droits.
- Un travailleur en ESAT peut aussi travailler en milieu ordinaire.
- Le parcours du travailleur en ESAT est mieux accompagné.
- Un cahier de parcours est mis en place pour chaque travailleur en ESAT.
- Les travailleurs en ESAT peuvent donner leur avis sur les formations.
- Les travailleurs en ESAT peuvent donner leur avis sur leur projet de travail.
- Les travailleurs en ESAT peuvent élire un délégué.
- Le délégué représente les travailleurs auprès du responsable de l'ESAT.
- L'Adapei de la Loire met en application cette nouvelle loi.

#JAIPASECOLE2023

# LE DROIT À L'ÉDUCATION INACCESSIBLE FAUTE DE MOYENS



#JAIPASECOLE

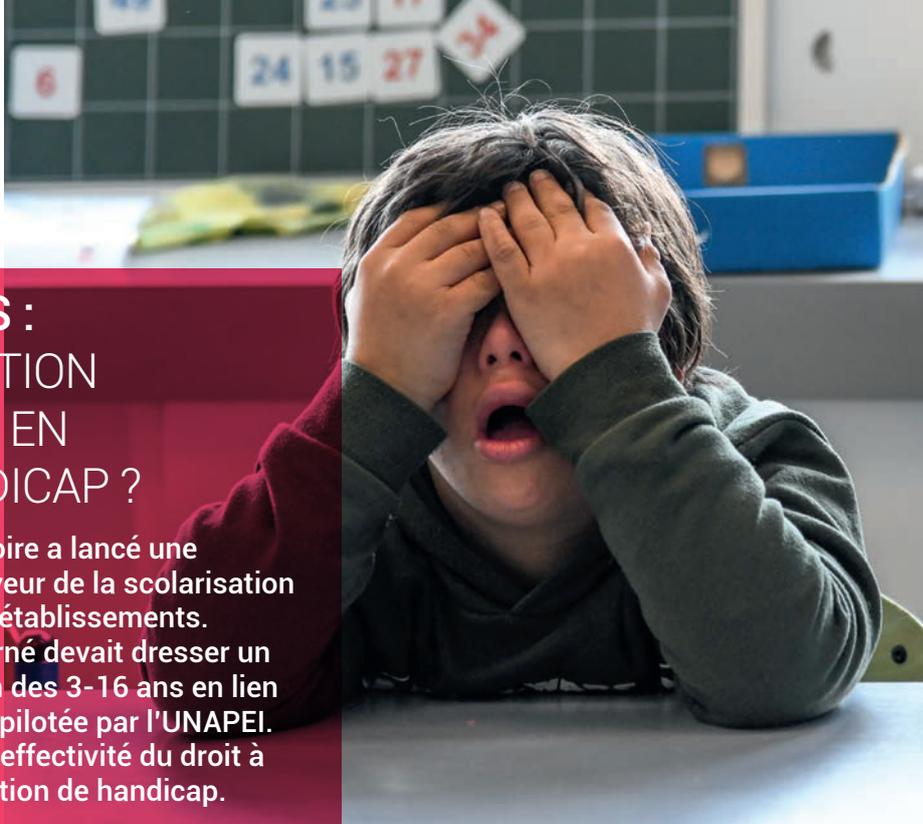
A l'heure actuelle, la scolarisation d'un enfant en situation de handicap en France relève d'un parcours du combattant couplé d'un marathon. Les témoignages des parents concernés illustrent combien l'inclusion en milieu scolaire ordinaire est difficile et le nombre d'heures d'enseignement dans les établissements spécialisés soulignent le manque crucial d'enseignants spécialisés disponibles. L'Adapei de la Loire s'engage aux côtés de l'UNAPEI pour dénoncer cette situation, en invitant les pouvoirs publics à se saisir de la question pour que l'école pour tous, priorité du gouvernement, devienne une réalité pour chaque enfant.

# Le dossier

LE DROIT À L'ÉDUCATION  
INACCESSIBLE  
FAUTE DE MOYENS

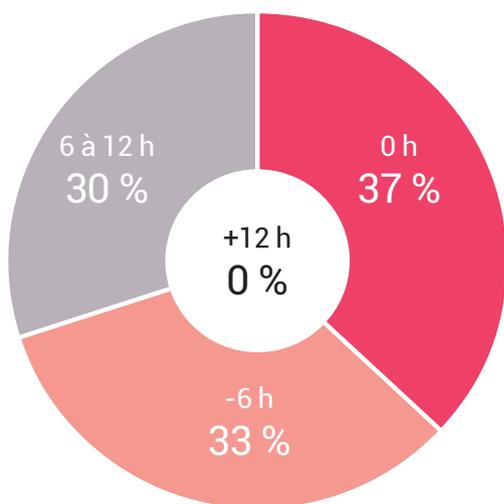
## L'ÉCOLE POUR TOUS : QUELLE SCOLARISATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ?

En février 2023, l'Adapei de la Loire a lancé une opération de mobilisation en faveur de la scolarisation des enfants accueillis dans ses établissements. Chaque directeur de pôle concerné devait dresser un état des lieux de la scolarisation des 3-16 ans en lien avec la campagne #jaipasecole pilotée par l'UNAPEI. Il s'agissait de dénoncer la non-effectivité du droit à l'éducation des enfants en situation de handicap.



Le manque de solutions de scolarisation adaptées aux besoins de chaque enfant en situation de handicap est criant et c'est ce que nous avons pu constater lors de cette opération. En effet, sur les cent-quatre-vingt-trois enfants concernés dans l'association, aucun ne bénéficie de plus de 12 heures de scolarisation, seuil en deçà duquel un enfant est considéré comme non scolarisé. Seuls cinquante-cinq enfants ont « droit » à 6 à 12 heures de classe. Là où chaque jeune devrait avoir bénéficié d'un projet de suivi de scolarisation ou d'une équipe de suivi de scolarisation, respectivement, seuls 46% et 30% ont été concernés.

### SCOLARISATION HEBDOMADAIRE



Face à ce constat, nous avons souhaité accompagner les familles à l'inscription de leur enfant dans leur école de référence afin que l'Education Nationale prenne conscience de cette situation inacceptable. « *L'école pour tous est une priorité du gouvernement* », a déclaré la

ministre déléguée aux Personnes handicapées, Fadila Khattabi. Elle souligne la nécessité de « concentrer » les « efforts » sur « la qualité de l'accompagnement », en renforçant notamment « la présence des professionnels du médico-social dans les murs de l'école ». Encore faut-il que chaque enfant ait une place à l'école... Et que celle-ci ne le mette pas dans une situation telle qu'elle serait maltraitante car inadaptée.

Cent-quatre-vingt-trois enfants à l'Adapei de la Loire ont droit à la scolarisation mais hors du système scolaire en milieu ordinaire. Les moyens dont dispose l'Adapei de la Loire sont d'un enseignant pour trente-deux enfants. C'est bien peu quand on sait qu'en classe, pour des enfants en milieu ordinaire, le taux est d'un enseignant pour 18,4 enfants en élémentaire.





De plus, nous faisons le constat que, malgré les grandes difficultés des enfants que nous accueillons, les moyens dévolus par l'Education Nationale à l'association sont bien inférieurs à la moyenne dans les autres établissements spécialisés du département (1 enseignant pour 16,5 enfants).

Le Conseil de l'Europe confirme que de nombreux élèves en situation de handicap sont toujours mal scolarisés voire pas scolarisés du tout... L'Adapei de la Loire ne peut que se désoler d'en être un exemple criant.

A l'Adapei de la Loire, le droit à l'éducation de chaque enfant en situation de handicap est une conviction qui ne peut être négociée. Au-delà de l'accès au système scolaire, qui est source de mixité, de socialisation lorsque les moyens alloués garantissent une vraie dynamique inclusive, d'autres enfants doivent pouvoir accéder aux apprentissages quand bien même l'école n'est pas en mesure de les accueillir. Pour illustrer, aujourd'hui sur les quarante enfants polyhandicapés accompagnés par l'IME Les Petits Princes, vingt seraient en mesure de suivre un enseignement adapté, le polyhandicap accueillant des syndromes et pathologies d'origine rare mais avec un panel large et varié de niveau cognitif.



Campagne de sensibilisation de l'Adapei de la Loire



Saluons aujourd'hui le travail des enseignants spécialisés et des équipes éducatives au sein de nos établissements qui, malgré ce contexte, œuvrent à l'apprentissage des jeunes et compensent ces insuffisances comme ils le peuvent. En effet, en complément de l'action des enseignants spécialisés, les apprentissages reposent souvent partiellement voire entièrement sur les corps de métier relevant de l'éducatif (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, auxiliaires de puériculture ou encore accompagnant éducatif et social) qui mettent en place des temps de stimulations cognitives et sensorielles adaptés au niveau de chacun des enfants et des jeunes accompagnés.

Pour autant, indignons-nous du manque cruel d'enseignants spécialisés dont l'association est pourvue et poursuivons nos démarches afin que l'Education Nationale puisse mieux comprendre les besoins des enfants qui ne sont toujours pas inscrits à l'école. Les enfants en situation de handicap ont droit mais surtout méritent toute notre attention afin qu'ils puissent accéder aux apprentissages et bénéficier des mêmes droits que tous les autres.

Pour conclure, approprions-nous les propos de l'UNAPEI : « Ensemble, mettons en lumière et sensibilisons sur les réalités récurrentes d'exclusion partielles ou totales des systèmes scolaires et éducatifs des enfants en situation de handicap en France ». Gageons qu'à force de communication et de sollicitations, d'engagement et de militance, la puissance publique entende que nous ne pouvons plus accepter que les moyens ne soient pas au rendez-vous. Si, pour certains enfants, ils ne peuvent pas aller à l'école, alors que l'école vienne à eux en mettant plus d'enseignants à disposition. ■

## Le dossier

LE DROIT À L'ÉDUCATION  
INACCESSIBLE  
FAUTE DE MOYENS



TRIBUNE LIBRE DE SÉVERINE BOUCHET, MAMAN  
DE LOUIS, ACCUEILLI À L'IME DE SAINT-ETIENNE

### SCOLARISER UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP OU COMMENT VOIR LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE BAFOUÉES



**D**ans ce dossier sur la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'Adapei de la Loire a souhaité laisser la parole, dans cette tribune libre, à un parent d'enfant en situation de handicap, pour qu'il puisse témoigner de son vécu. Séverine Bouchet, maman de Louis, a accepté de prendre la parole pour partager son vécu et son regard sur le manque crucial de scolarité des enfants en situation de handicap aujourd'hui en France.

« Mon fils Louis est né en 2011. Après trois ans et demi d'errance médicale, physiquement et psychologiquement éreinté par un quotidien harassant, le diagnostic d'autisme est tombé comme un couperet. Infirmière de profession, j'avais quelques notions concernant la gravité de ce trouble et il a fallu très vite relever la tête pour faire valoir les droits de notre enfant tant en terme de soins que de scolarisation. Liste d'attente, rupture

de soins faute de place, absence d'orthophoniste devaient répondre à une prise en charge intensive et précoce... L'obligation de moyens bien connue de l'hôpital n'était absolument pas transposable au monde du handicap.

Après quoi nous avons scolarisé Louis, d'abord dans une école privée qui nous a mis poliment dehors au bout d'un an, puis dans une école publique où aucune adaptation n'était faite. A ce moment-là, nous menions des recours afin que Louis obtienne une AESH individuelle sur 24h indispensable à sa scolarité...

Pour la grande section, l'éducatrice de Louis nous a guidé vers une école prête à accueillir notre fils tout en proposant les aménagements nécessaires à condition d'accepter les 100 kms quotidiens pour le conduire. Louis était enfin considéré comme un élève et non plus comme un fardeau.

## RENTRÉE 2023-2024 :

### L'IME DE SAINT-ETIENNE RENFORCE L'INCLUSION EN MILIEU SCOLAIRE ORDINAIRE

**A** l'IME de Saint-Etienne, depuis cinq ans, un partenariat s'est créé avec le collège Aristide Briand pour développer l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire. Un partenariat riche en tous points et qui est renforcé à la rentrée 2023-2024.

Au collège Aristide Briand, l'IME de Saint-Etienne a une classe à disposition pour favoriser l'inclusion scolaire des jeunes. Plusieurs fois par semaine, huit élèves de l'IME se rendent en bus au collège avec un éducateur et leur enseignante spécialisée. Ils y suivent leurs cours dans un espace qui leur est dédié,

à proximité des autres classes. Ils rejoignent les autres collégiens lors des récréations, à la cantine ainsi que dans certains clubs d'activité (lecture, jardin...). Si certains ont pu être un peu impressionnés au départ, les jeunes sont néanmoins très enthousiastes par ce projet, qui leur donne accès au droit commun et leur permet de développer leur autonomie, tout en réaffirmant par leur présence qu'ils ont toute leur place dans la société.

Ce partenariat fonctionne bien, mais n'est pas suffisant selon les équipes de l'IME : « Les jeunes de l'IME restent encore beaucoup entre eux. », explique Charlene Reyne, cheffe de service de l'IME de Saint-Etienne.

Au vu du retard encore trop important, un nouveau projet à défendre à la MDPH avait été construit en équipe, un cumul de temps en IME et une scolarité en ULIS avec une AESH. Refusée dans un premier temps, nous avons encore fait des recours...

In fine, Louis s'est retrouvé en classe ULIS avec l'AESH sur 24h, le combat n'avait été gagné qu'à moitié... Et quatre ans se sont passés tout en relançant l'inspection d'académie à chaque rentrée afin que Louis ait son AESH.

Arrivé en CM1, l'orientation en IME à temps complet devenait nécessaire mais les listes d'attente étaient énormes. J'allais devoir œuvrer pour une orientation que je redoutais dès le départ. Après deux ans d'attente, une place à l'IME de Saint-Etienne lui a été accordée. Le doute m'assaillait, était-ce le bon choix ?

Lors de l'entretien avec la directrice, j'ai appris qu'à 16 ans, l'accès à l'enseignement n'était plus possible et que 6h par semaine était le maximum de temps de scolarité à espérer faute de moyens.

Encore une discrimination révoltante. Je ne peux l'accepter après tous les progrès que Louis a fait avec notamment l'accès à la lecture et à l'écriture, des apprentissages lents mais indispensables pour l'autonomie.

Le droit à la scolarisation de qualité est pourtant un droit fondamental, bafoué à mon sens avec 6 heures par semaine. De surcroît, s'appuyer sur l'école obligatoire jusqu'à 16 ans pour interdire son accès par la suite est inimaginable ! Encore un

choix politique qui vient corroborer mon opinion : les personnes en situations de handicap sont-elles réellement prises en compte dans le triptyque républicain « liberté, égalité, fraternité », cher à mon cœur ? Il me semble actuellement complètement piétiné par les décideurs dans le monde du handicap.

Tant de choses sont à améliorer mais ça implique de cesser la politique au goût du jour de saupoudrage de moyens. On nous demande à juste titre d'inclure le plus possible en école ordinaire, seulement ce doit être avec des accompagnements et des professionnels formés. En IME, l'accès à l'enseignement doit être nettement supérieur pour prétendre à une véritable scolarité adaptée.

Par ailleurs, la MDPH devrait davantage faire confiance aux professionnels, nous avons eu des refus concernant des décisions consensuelles provoquant une perte de chance... En huit ans, nous avons mené sept recours (où la bienveillance n'est pas de mise) tout en ayant gain de cause.

Développer des passerelles fonctionnelles entre ULIS et IME apporterait de la souplesse. Inclure dans les programmes de vrais projets entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé permettrait d'améliorer la connaissance du handicap dans la société.

Pour finir mon propos et d'après mes expériences, sans une volonté de fer de la part des parents, les enfants en situation de handicap sont rarement scolarisés de manière efficiente et c'est très regrettable dans le pays des droits de l'homme. »

**Séverine Bouchet**



« A la rentrée 2023-2024, nous avons donc souhaité renforcer le dispositif pour favoriser la passerelle avec des classes ordinaires pour certains cours. »

De plus, afin de mutualiser les temps scolaires avec les jeunes de l'IME du Gier, cette année, quatre élèves de l'établissement ont rejoint le groupe des huit pour se rendre au collège plusieurs fois par semaine. Ils

sont donc douze à participer à ces temps d'inclusion. La mutualisation entre les deux IME a également permis de renforcer l'encadrement par l'équipe éducative sur ces temps, ce qui était indispensable pour pouvoir mener à bien de nouveaux projets et favoriser l'inclusion.

En effet, cette année, l'inclusion progressive des élèves de l'IME dans certains cours avec les autres collégiens sera possible, en s'appuyant sur l'étayage de l'équipe éducative. Cela demande un accompagnement rapproché pour l'élève mais aussi pour le professeur et les collégiens qui accueilleront cet élève.

Cette expérience positive pour les élèves de l'IME comme pour les collégiens d'Aristide Briand, depuis 5 ans, encourage fortement les équipes éducatives des IME et du collège à développer les initiatives et projets d'inclusion scolaire. ■

### SIX CHAMPIONS DE PARA PÉTANQUE ADAPTÉE

**S**ix personnes en situation de handicap, accompagnées par l'Adapei de la Loire, ont eu l'occasion de participer au championnat de France de para pétanque adaptée aux Ponts-de-Cé dans le Maine-et-Loire.

Inscrits en doublettes, les six joueurs ont concouru dans différentes catégories et ont tous atteint un très bon niveau dans la compétition. Corentin Salanon et José De Almeida sont arrivés en huitième de final, Francky Chave et Stéphane Delaplace ont participé à la finale « Tableau B ». Enfin, la doublette Nicole Quiblier et Franck Neidhöfer, qui avait déjà participé à cette compétition auparavant sans atteindre la finale, a fièrement porté la médaille d'argent en



décrochant le titre de vice-champions de France de la catégorie AB. Le duo vise la première place et donc la médaille d'or pour l'an prochain.

### FLORIAN, DANS LES STARTING BLOCKS\*

**Florian d'Oliveira Dias travaille au sein des Ateliers Ondaine aux Espaces Verts. C'est aussi un coureur à pied avisé : il s'entraîne depuis plusieurs années à raison de trois entraînements par semaine avec le Club des Pas Pressés d'Unieux.**

Les courses n'ont plus de secret pour lui, sur la saison 2022-23 Florian a participé aux courses suivantes : Le Puy-Firminy (39 kms), Firminy (12 kms), Roche-la-Molière (12 kms), plusieurs semi-marathons, c'est d'ailleurs sur celui de Bonson que Florian a battu son record personnel.

Pour les initiés comme Florian, la course des 24 heures de Roche-la-Molière est incontournable. Il y a déjà participé en équipe en 2019, et cette année il a décidé de prendre part à cette course en individuel sur le parcours de 6 heures. Florian a pris le départ à 4 heures du matin le dimanche 11 juin et est arrivé à 10 heures, soit 6 heures de course plus tard, en affichant à son compteur 53 kms parcourus, ce qui le classe à la douzième place dans cette catégorie. Un bel exploit à ajouter à son palmarès.

La course fait partie de l'équilibre de Florian et lui procure du bien-être pendant et après l'effort. Il aime les courses pour l'ambiance et il apprécie particulièrement les encouragements



des personnes autour de lui et du public.

Son défi suivant, et pas des moindres, est de courir la mythique distance du marathon soit 42.195 kms. Il s'est lancé le 15 octobre au départ du marathon de Chambéry. Toute l'Adapei de la Loire le soutient dans ses exploits sportifs. Et comme disait un célèbre coureur Emil Zatopek : « *Si tu veux courir, cours un kilomètre. Si tu veux changer ta vie, cours un marathon* ».

Sportif avéré et passionné, Florian a candidaté pour être porteur de la flamme Olympique lors des JO de 2024. Sa candidature a été sélectionnée et sera étudiée prochainement par un jury... A suivre !

\*Sur la ligne de départ

## 12 TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP DIPLÔMÉS RSFP !



Ce mardi 4 juillet 2023, a eu lieu la cérémonie de remise des diplômes RSFP (Reconnaissance des savoir-faire professionnels). Ce dispositif, coordonné par l'AFPA dans la Loire, permet aux travailleurs de valoriser leurs compétences acquises, en les faisant attester et reconnaître par des professionnels du métier lors d'un examen. Ils étaient seize à s'être présentés à cette session de juin 2023, dont douze travailleurs venant de l'Adapei de la Loire (de l'ESAT Ondaine ainsi que de l'ESAT et EA de Riorges), sur les métiers des

espaces verts et du conditionnement. Ce fût un moment de fierté et de joie pour chacun, car ce diplôme vient attester et reconnaître les compétences professionnelles des travailleurs, qu'ils mettent en œuvre au quotidien.

Le plus âgé des candidats - soixante ans - a ainsi démontré qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre et faire valoir ses compétences.

Rendez-vous pour la prochaine session en décembre, avec plus de travailleurs et autour de nouvelles activités professionnelles !

## L'IME DE SAINT-ETIENNE SE JETTE À L'EAU

Le mercredi 7 juin 2023, les enfants et les adolescents de l'IME de Saint-Etienne ont été conviés pour une journée sur l'eau à la base nautique de Saint-Victor-sur-Loire par le Rotary Club.

Les enfants et les adolescents ont pu essayer des activités nautiques telles que de la goélette, du

catamaran et du pédalo qu'ils ont fortement apprécié. C'était une première expérience sur l'eau pour certains. Par la suite, les jeunes et leurs accompagnateurs ont partagé un délicieux repas fait maison par le Club nautique. Ce fut une belle journée, riche en sensations et découvertes pour chacun !



## SÉJOUR RÉPIT À L'IME DU MAYOLLET : UNE BOUFFÉE D'AIR POUR LES FAMILLES ET LES AIDANTS

Afin d'offrir du répit à douze aidants, la PILA (Plateforme Inter-associative Ligérienne pour les Aidants) a organisé un accueil à la journée des enfants à l'IME du Mayollet du 19 au 21 juillet 2023.

Les enfants ont pu participer à des activités cuisine, s'essayer de la balnéothérapie et faire une balade sur le site des Grands Murcins. Ce moment de répit a permis aux aidants de se ressourcer et de prendre du temps pour eux. D'autres accueils sont prévus d'ici la fin de l'année.



N'hésitez pas à contacter la PILA, ces moments de répit offrent un équilibre essentiel dans la vie des proches aidants, tout en favorisant le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus : [www.pila42.help](http://www.pila42.help)

## DES JOURNALISTES EN HERBE À L'IME DE SAINT-ETIENNE

L'IME de Saint-Etienne a mis en place un journal de l'IME qui met en lumière les actualités de l'établissement. En 2022, douze jeunes, répartis en deux groupes, ont commencé à rédiger ce journal. Au cours de l'année, le journal est paru trois fois. A la rentrée 2023, c'est un nouveau groupe qui prend le relais, composé de huit jeunes accompagnés par les deux enseignantes spécialisées, Clémence et Noélie. Ils sont aussi répartis en deux groupes et travaillent à la rédaction de ce dernier une heure par semaine les mercredis matins.

Durant ces temps en groupe, les jeunes réfléchissent aux articles qu'ils veulent faire paraître dans le journal. Une fois le choix des articles effectué, ils commencent la rédaction : reportages, interviews... Ils sont dotés d'une carte de presse qui informe sur leur rôle : reporters, photographe ou rédacteur en chef. Les jeunes



écrivent les articles ou les dictent à l'enseignant, ce sont eux aussi qui choisissent l'illustration qui accompagne l'article.

Les enseignants essaient de laisser le plus d'autonomie possible sur l'écriture de ce journal notamment en demandant à certains de taper une partie du texte à l'ordinateur. Il est distribué sur commande aux familles, aux éducateurs ainsi qu'aux salariés du siège qui souhaitent l'avoir. Rendez-vous très prochainement pour la première édition de la nouvelle équipe de journalistes en herbe ! ■

## L'HABILITATION FAMILIALE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

**D**ispositif juridique, l'habilitation familiale permet à un proche de représenter ou d'assister une personne en situation de vulnérabilité pour assurer la sauvegarde de ses intérêts. Ordonnée par un juge uniquement en cas de nécessité, elle se met en place lorsque la personne n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté au quotidien, de faire ou de comprendre les actes de la vie courante.



Parent, enfant, grand-parent, frère, sœur, époux(se), concubin(e), partenaire de Pacs d'une personne en situation de vulnérabilité peuvent avoir recours à une habilitation familiale lorsque les représentations habituelles (procuration, mandat de protection future, régime matrimonial, par exemple) ne permettent pas de protéger suffisamment les intérêts de la personne. L'habilitation familiale peut être globale ou limitée à certains actes, en fonction des besoins. A savoir : plusieurs personnes d'une même famille peuvent être habilitées, leurs missions sont définies par le juge.

### QUELLE DIFFÉRENCE AVEC LA SAUVEGARDE DE JUSTICE, LA CURATELLE OU LA TUTELLE ?

Contrairement aux trois dispositifs cités plus haut, l'habilitation familiale ne nécessite plus, en règle générale, de contrôle par un juge. Toutefois, celui-ci peut intervenir s'il y a un conflit entre la personne concernée par l'habilitation et celle qui est habilitée lorsqu'elles ont des intérêts communs (par exemple, dans le cadre d'une succession).

### COMMENT METTRE EN PLACE UNE HABILITATION FAMILIALE ?

Initiée par la personne à protéger, l'un de ses proches ou le Procureur de la République, l'habilitation familiale se fait à partir d'un certificat médical circonstancié réalisé par un médecin choisi sur une liste établie par le procureur de la République.

La demande se fait auprès du juge, directement ou par le biais du procureur de la République qui a lui-même été sollicité par un médecin.

La demande doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de la personne à protéger, datant de moins de 3 mois ;
- Copie (recto-verso) d'un justificatif d'identité de la personne à protéger, comportant son nom, prénom, date et lieu de naissance, une photographie et sa signature et l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance ;
- Copie (recto-verso) d'un justificatif d'identité de la personne qui demande l'habilitation familiale, comportant son nom, prénom, date et lieu de naissance, une photographie et sa signature et l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance ;
- Certificat médical circonstancié ;
- Formulaire de demande rempli (cerfa n°15891).
- Ainsi que des pièces complémentaires, selon la situation.

Le juge auditionne ensuite la personne à protéger, puis statue sur le choix de la ou des personne(s) habilitée(s), l'étendue et la durée de l'habilitation. Il doit préciser s'il confie au proche habilité une mission de représentation (c'est-à-dire de prise de décision selon le souhait et l'intérêt de la personne à protéger) ou d'assistance (c'est-à-dire de conseil). ■

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33367>

## ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET ART :

### DES PARTENARIATS RICHES POUR LE SAJ LOU PARADOU

Le service d'accueil de jour (SAJ) du Lou Paradou au Chambon-Feugerolles a mis en place différents partenariats avec plusieurs organismes afin de s'ouvrir à la ville, à la citoyenneté et de soutenir l'autodétermination des personnes en situation de handicap qui y sont accueillies.

#### LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO) : S'ENGAGER POUR L'ENVIRONNEMENT

Après avoir constaté que le SAJ avait un espace clos extérieur peu utilisé, l'idée est venue de faire un refuge LPO dans le parc. Créer un refuge LPO permet de sensibiliser les usagers ainsi que les visiteurs à la découverte et la préservation de l'environnement mais aussi de devenir un support à l'ouverture sur la cité.

Des actions sont mises en place toutes les semaines, le mardi après-midi, où professionnels et usagers se réunissent pour réaliser diverses tâches en lien avec le projet. Différents espaces au sein du parc ont été créés : un espace repas, un espace nichoir et un espace d'observation.

C'est avec fierté que, le 25 avril dernier, la plaque de la LPO a été installée sur le site, ce qui fait officiellement du SAJ Lou Paradou un refuge LPO référencé.



#### EMMAÛS : DONNER DE SON TEMPS POUR LES AUTRES

Un partenariat hebdomadaire a été instauré avec l'Emmaüs de Firminy, où se rendent les personnes du SAJ, afin de :

- Développer les capacités des personnes accueillies au SAJ ;
- Leur permettre de se rendre utiles pour d'autres personnes ;



- Avoir une notion de travail et de service en réalisant le même travail de classement, rangement, pliage des vêtements avec des compagnons ou des bénévoles ;
- Prendre une place dans la cité ainsi qu'enrichir ses liens sociaux.

Un repas a été partagé le 23 juin par les compagnons d'Emmaüs et le groupe du SAJ, moment fort de découverte et d'émotions.

#### MAIRIE DU CHAMBON-FEUGEROLLES : CRÉER UNE ŒUVRE D'ART UNIQUE

En collaboration avec la Mairie du Chambon-Feugerolles, le SAJ a réalisé une œuvre d'art « La Peinture », représentant de la peinture qui coule. Cette dernière se trouve juste à côté du foyer sur un rond-point situé à l'intersection des rues Robert-Schuman et Benoît-Frachon. Treize usagers ont participé à la création de cette œuvre pour laquelle une partie du matériel a été fournie par la mairie. Il aura fallu quatre mois de travail pour que cet édifice soit mis en place le vendredi 23 juin avec les agents municipaux. Quelle fierté pour eux de recevoir les félicitations d'automobilistes pour leur œuvre ! Les idées fusent déjà pour le prochain thème de décoration et d'embellissement de la ville.





## PRÈS DE 300 VISITEURS À LA DÉCOUVERTE DES ATELIERS CENTRE-FOREZ

Les journées portes ouvertes des Ateliers Centre-Forez, qui se sont déroulées pour l'ESAT de Montbrison le 2 juin et pour l'ESAT de Feurs le 16 juin, ont rencontré un franc succès. Plus de cent-vingt visiteurs ont été accueillis sur le site de Montbrison et cent-cinquante sur celui de Feurs, avec une grande diversité du public (fournisseurs, entreprises partenaires, institutions, familles...).

Pour l'ESAT de Montbrison les visiteurs ont pu découvrir les différents domaines d'interventions :

- Aménagement et entretien des espaces verts ;
- Conditionnements divers ;
- Cuisine et nettoyage des locaux interne/externe ;
- Mises à disposition individuelles ou collectives en entreprise.

Et ceux venus découvrir l'ESAT de Feurs ont visité les ateliers suivants :

- Ateliers bois : fabrication de palettes et caisseries ;
- Conditionnement divers ;
- Nettoyage des locaux interne/externe ;
- Mises à disposition individuelles ou collectives en entreprise.

Les travailleurs de l'ESAT de Feurs et de l'ESAT de Montbrison ont été particulièrement heureux et fiers de présenter leur travail et les équipes ont pu mettre en valeur leur professionnalisme et leur investissement quotidien dans l'accompagnement des personnes accueillies à l'ESAT. Deux temps forts et conviviaux pour les Ateliers Centre-Forez, avec des moments riches en échanges.

## UN PRODUIT GOURMET SUR LES ÉTALS DU ROANNAIS



Les travailleurs de l'ESAT Les Ateliers Roannais ont pu fièrement assister à la mise en vente de l'huile de noix bio, qu'ils confectionnent dans leurs ateliers. Cette huile a trouvé place dans divers commerces locaux : à la Biocoop et à la boucherie Les Sables à Mably, à

Mon P'tit Marché Bio à Renaison, à la boulangerie Denis Franck à Saint-André-d'Apachon, au Leclerc de Riorges, à La p'tite maison du bio à Roanne et à la boucherie du Pont-de-Pierre à Charlieu.

Quelle fierté de faire découvrir l'expertise des travailleurs en situation de handicap à travers ce produit gourmet !

## NOUVEAU PROJET BISCUITERIE, UN CHOIX COMMUN ET RÉFLÉCHI

Créer une nouvelle activité sur un ESAT est toujours un moment important et décisif, mais est souvent initié par la direction et/ou les moniteurs.

À l'ESAT Les Ateliers Gier, il a été décidé de se tourner vers les travailleurs qui sont les premiers concernés pour qu'ils réfléchissent et décident dans quel domaine ils souhaiteraient travailler demain.



Un sondage a été effectué, auprès de l'ensemble des travailleurs du site, pour savoir quelle activité les intéresserait et surtout dans laquelle ils seraient prêts à s'investir.

Les résultats sont tombés et à plus de 41% l'activité biscuiterie est arrivée en tête. Gageons que les travailleurs des Ateliers Gier, entourés par toute l'équipe de l'ESAT, sauront mener à bien ce projet. L'activité est en cours de lancement. Rendez-vous au prochain HEP pour la suite de l'aventure... ■

### UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 DYNAMIQUE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR



L'assemblée générale annuelle 2023 de l'Adapei de la Loire organisée par le secteur du Gier, dans la salle Roger Planchon à Saint-Chamond, s'est tenue le jeudi 15 juin.

Le Président Marc Bonnevalle, entouré du bureau exécutif composé de Patrice Jordeczki – Trésorier, Isabelle Cauvin – Vice-présidente chargée de la gestion, Annabel Turnel\* – Vice-présidente chargée de la vie associative, Noël La Valle – Secrétaire, Olivier Fabiani – Directeur général, Guy Villemagne – Commissaire aux comptes du cabinet KPMG, a souhaité la bienvenue à toutes et à tous. Dans son discours, le Président a tenu à revenir sur les conditions compliquées dans lesquelles certaines personnes en situation de handicap (PSH) se trouvent dans notre département, et plus largement, puisque le Conseil de l'Europe a condamné la France sur la non effectivité des droits à l'éducation des PSH.

L'Adapei de la Loire a également rejoint le dispositif #jaipasecole, initié par l'UNAPEI, pour donner la parole aux parents d'enfants en situation de handicap et aux professionnels afin de leur permettre de mettre en lumière la réalité du parcours scolaire de leur enfant, souvent source d'exclusion et de perte de chance.

L'un des moments importants de cette assemblée générale 2023 a été la présentation de la réactualisation du projet associatif de l'Adapei de la Loire, outil indispensable pour assurer le développement et la pérennité des activités d'une association. C'est aussi un témoin du dynamisme de l'association pour les partenaires et les financeurs.

Après l'adoption et les votes des différents rapports et le tour des questions dans la salle, les participants se sont retrouvés autour d'un buffet proposé par Les Ateliers Gier, Les Ateliers Ondaine et l'UCP. Le beau temps étant au rendez-vous, le buffet en extérieur a pris des allures champêtres avec une équipe de travailleurs en situation de handicap au service qui a su être attentive et bienveillante tout au long de cette soirée.

C'est avec plaisir que parents, amis, professionnels, élus et partenaires se sont retrouvés autour de ce temps de partage, riche en échanges.

A noter qu'en juin 2024, la prochaine Assemblée générale sera organisée par le secteur de l'Ondaine.

\*excusée lors de l'AG

# CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNAPEI 2023 : POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE AUTREMENT

Comme chaque année, une délégation de l'Adapei de la Loire a participé au congrès national de l'UNAPEI qui se déroulait à Nantes, du 24 au 26 mai. Le président ainsi que quatre administrateurs, le directeur général, la directrice générale adjointe opérationnelle, le directeur administratif et financier et la chargée de mission vie associative étaient au rendez-vous. Retour sur ces trois jours denses et enrichissants.

**1<sup>ère</sup> journée** : parcours découverte au sein d'associations membres de l'UNAPEI. Ces visites avaient comme ambition de faire découvrir des projets innovants (IME, ESAT, crèche, etc.) et de mettre en lumière les parcours de personnes accompagnées.

**2<sup>e</sup> journée** : consacrée au Congrès. Différentes interventions de grande qualité se sont succédées pour répondre aux questions suivantes : quelle société solidaire et inclusive en 2023 ? Comment être un acteur majeur d'une société du prendre soin ?

Le discours d'ouverture de Luc Gateau, président de l'UNAPEI, a été applaudi par près de deux

mille personnes. Il a rappelé la force de l'UNAPEI pour défendre sa vision d'une société inclusive et solidaire : « *une société plus ouverte à tous et attentive aux plus fragiles* ». La notion de triple expertise a été fortement rappelée tout au long de la journée : les personnes en situation de handicap, les parents, les professionnels.

**3<sup>e</sup> journée** : Assemblée générale et présentation des trois orientations stratégiques UNAPEI 2030 :

- Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien ;
- Agir en réseau pour renforcer notre impact ;
- Accompagner la société pour réussir la transition inclusive.

Retrouvez plus d'informations sur ce congrès et les orientations sur le site de l'UNAPEI [www.unapei.org](http://www.unapei.org)



---

## AIDE AUX VACANCES : UNE BOUFFÉE D'AIR FRAIS

L'Adapei de la Loire s'est engagée depuis de nombreuses années à contribuer aux vacances adaptées pour les personnes en situation de handicap. Grâce à des partenariats avec des structures spécialisées et des professionnels qualifiés, l'association organise des séjours qui répondent aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire et aide au financement. Que ce soit pour des vacances en bord de mer, à la montagne ou à la campagne, l'Adapei de la Loire veille à ce que les activités proposées et les équipements soient accessibles à tous.

Pour de nombreux bénéficiaires, ces vacances sont une véritable bouffée d'air frais. Les moments passés loin du quotidien et des contraintes habituelles permettent aux vacanciers de se sentir libres et épanouis. Ils peuvent profiter de nouvelles expériences, découvrir de nouveaux paysages et participer à des activités qui sortent de l'ordinaire. Edwige Royer, maman de Natacha, jeune femme en situation de handicap vivant dans un foyer de vie de l'Adapei de la Loire, a sollicité à deux reprises l'aide aux vacances pour que sa fille puisse changer d'air et se ressourcer quelques jours. Sa maman témoigne : « *Elle aime ces séjours qui lui permettent de découvrir un nouvel univers et de*

*rencontrer de nouvelles personnes, ça la change du quotidien [...]* ».

Cette année, Natacha est allée dans un séjour situé en Haute-Loire dans la ville de Riotord pendant cinq jours, grâce à un voyage organisé par l'association L'Escale. Le thème de ce séjour a mis à l'honneur la musique. Les activités ont donc tourné autour de celle-ci, au programme : de la danse, des karaokés mais aussi des activités plus communes telles que des balades, de la cuisine et des activités manuelles.

Le témoignage des bénéficiaires illustre l'impact positif de ces vacances sur leur bien-être. Ces moments de détente peuvent également être un temps de répit aux familles et aux aidants qui accompagnent ces personnes au quotidien.

D'autre part, au-delà du bonheur ressenti par les bénéficiaires, ces vacances contribuent à sensibiliser à la réalité du handicap. Les rencontres entre vacanciers favorisent les échanges et la compréhension mutuelle. Le retour que font les bénéficiaires de l'aide aux vacances de l'Adapei de la Loire souligne l'importance de ces temps de repos dans la vie des personnes en situation de handicap. ■

### ACHAT DU TERRAIN DE CURTIEUX

UN PREMIER PAS  
VERS LA CONCRÉTISATION  
DU VILLAGE RÉPIT



Le terrain de Curtieux à Montbrison a été acquis au mois de mai 2023. Il s'agit d'un vaste terrain de 8 hectares qui accueillera le Village Répit et sera partagé avec l'IME de Saint-Cyr-les-Vignes et l'IME des Campanules qui vont être regroupés.

Ce site bénéficie d'une belle situation géographique : il est idéalement situé entre la campagne et le centre de Montbrison. C'est à cet endroit-là que se concrétisera le projet Village Répit dont le but est d'apporter une nouvelle offre aux familles pour répondre au besoin de répit. Annabel Turnel, vice-présidente à la Vie Associative de l'Adapei de la Loire, décrit ainsi ce projet : « *Il doit être un lieu où les familles auront plaisir à aller et qui leur permettra de faire des activités qu'elles ne peuvent pas faire dans leur quotidien. Il pourra accueillir durant les vacances et les week-ends les familles venant de l'Adapei de la Loire mais aussi d'autres associations. Des solutions de répit durant la semaine et des transferts des établissements seront également possibles.* ».

Le comité de pilotage du Village Répit, qui développe ce projet, est à l'œuvre actuellement : précision des objectifs, public cible, recherche de complémentarité avec l'offre existante, partenariats, architecture, définition du modèle économique, etc. Vous serez régulièrement informés et associés à ce beau projet.

## LES ACTUS DES SECTEURS

### SECTEUR FOREZ-MONTBRISON : À LA DÉCOUVERTE DU BARRAGE DE VILLEREST

Quarante personnes des foyers de Feurs et de Montbrison ont participé à une journée au barrage de Villerest, le samedi 3 juin, sortie proposée par le secteur Forez-Montbrison. Au programme : un déjeuner au restaurant très apprécié puis une balade commentée en bateau de deux heures. Une escapade que tous les participants ont beaucoup aimée et qu'ils plébiscitent déjà pour l'année prochaine !

### SECTEUR ONDAINE : UNE SORTIE SENSATION FORTE À WALIBI

Samedi 10 juin, vingt-neuf personnes se sont rendues en Isère à la découverte du parc d'attractions Walibi, grâce à la mobilisation du secteur Ondaine. Les sensations fortes ont été au rendez-vous.

Une journée inoubliable où la joie était contagieuse sur les visages de chacun. Leurs esprits aventuriers leur ont permis de savourer chaque attraction.

Malgré la fermeture des portes pour les vacances du groupe loisirs le 22 juillet, des activités de loisirs ou culinaires ont été proposées tout au long de l'été. Recettes, bricolages, méditation etc., de quoi ravir les fidèles participants !

### LE SECTEUR GIER EN VISITE À SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS

Le 17 juin, le groupe loisirs du secteur Gier de l'Adapei de la Loire a mis le cap sur deux belles villes : La Sône et Saint-Nazaire-en-Royans, pour une journée de visite. Ils ont découvert le remarquable jardin des sources pétrifiantes hors du temps, situé dans la commune de La Sône, un endroit magnifique et rafraichissant. Avant de poursuivre cette belle après-midi, les visiteurs ont pris une petite pause méridienne à proximité dans un restaurant au cadre convivial. Puis ils ont poursuivi la journée en embarquant pour un voyage au fil de l'eau sur l'Isère et la Bourne, à bord du bateau à roue « Royans-Vercors ».

Le groupe loisirs du secteur Gier a fortement apprécié cette escapade estivale et festive. ■



**Ceux qui aident un proche ont parfois besoin d'être aidés.**  
Assurance santé : de l'aide à domicile pour vous remplacer en cas de soucis de santé.\*

**CAISSE D'ÉPARGNE**  
Vous être utile.  
Banque & Assurances

Communication à caractère publicitaire.  
\*Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Garanties Santé est un contrat de BPCE ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France 75641 Paris Cedex 13, et distribué par la Caisse d'Épargne. Les garanties d'assistance sont soumises à conditions et accessibles dans les versions « Côté NOUS » et « Côté MASTER » du contrat de complémentaire santé Garanties Santé. Les prestations sont mises en œuvre par IMA GIE, entreprise régie par le Code des assurances.  
BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75001 Paris Cedex 13 - RCS Paris N°493 455 042, intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le N° 08 045 100 www.orias.fr - ALTMANN - PACREAU - Crédit photo : Sandra Mehl

s'handistinction® PRÉSENTE

Vous vivez une situation difficile ?  
Vous vous sentez submergé(e) par vos émotions ?

**> Vous avez le droit d'être aidé**

**Vincent Vacher**  
Coach de vie certifié ✓  
EXPERTISE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- Coaching de santé
- Coaching aidants familiaux
- Coaching professionnels de santé

PRENDRE RDV

[www.vincentvacher.fr](http://www.vincentvacher.fr)  
Tél. 06 37 29 87 66

Bienvenue au Bec !  
Le restaurant des Ateliers Ondaine

**Deux Formules au Choix**

NOTRE ÉQUIPE vous ACCUEILLE DE 12H À 13H30 DU LUNDI AU VENDREDI UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

04 77 92 97 99  
07 60 37 25 99

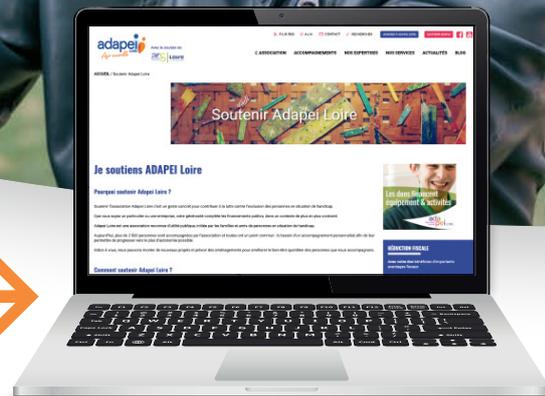
ZI du Bec - Rue Antoine Lavoisier  
42500 Le Chambon Feugerolles

**adapei** **esatpro**<sup>42</sup>  
NOS PROFESSIONNELS S'ADAPTENT À VOS ENJEUX

# Vos dons changent notre vie!

Dès aujourd'hui,  
soutenez concrètement  
les actions de notre association

Pour faire votre don en ligne,  
rendez-vous sur [www.adapei42.fr](http://www.adapei42.fr)



## Vous préférez faire votre don par chèque ?

Merci d'utiliser ce coupon pour envoyer votre don et recevoir votre reçu fiscal.\*

\* Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables de l'année.

Je fais un don de \_\_\_\_\_ € par chèque libellé à l'ordre de l'Adapei de la Loire

Mme  M. Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_

**Coupon à nous envoyer sous enveloppe affranchie à :**  
**Adapei de la Loire - Service Dons & Legs**  
**13 rue Grangeneuve CS 50060 - 42002 SAINT-ÉTIENNE cedex 1**

Association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, reconnue d'utilité publique.  
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant en nous contactant par écrit au siège de l'association (adresse sur ce coupon), qui est la seule destinataire des informations que vous lui adressez.